



HELP!

l'offre globale de la Sécurité sociale
pour vous accompagner dans vos difficultés

***La Sécurité sociale
accompagne
les travailleurs
indépendants
en difficulté***

HELP!

Les organismes de Sécurité sociale de la région Centre-Val de Loire se sont engagés à apporter une réponse commune aux difficultés sociales spécifiques que rencontrent les travailleurs indépendants.

Ils et elles forment en effet **un public spécifique qui nécessite des solutions attentionnées.**

Les autoentrepreneurs sont présents dans ce public en forte proportion et comptent parmi les travailleurs indépendants les plus vulnérables.

Pour ce public, **la combinaison des multiples leviers d'action de la Sécurité sociale est essentielle.** Elle favorise ainsi un meilleur accès aux droits et aux soins, l'accompagnement social tout comme le recouvrement attentionné et l'action sociale.

Le travailleur indépendant peut être confronté à des difficultés qui se cumulent. Ces difficultés peuvent être d'origine médicales, économiques, financières, structurelles mais aussi familiales.

— un public bien spécifique

— la fragilité des travailleurs indépendants

HELP!



l'offre HELP !

une prise en charge globale et coordonnée par l'Urssaf, la Cnam, la Caf et la Carsat

Une offre qui se veut simplifiée.

Les organismes de Sécurité sociale ont choisi d'utiliser le **logiciel " démarches simplifiées "** développé par la DINSIC*.

Il met à disposition :

- un générateur de formulaire,
- une plateforme de dépôt de dossiers,
- un espace d'instruction de dossiers.

Un **questionnaire commun** composé de 10 questions fermées permet de repérer les fragilités par rapport au champ de compétence des organismes. Selon les réponses du travailleur indépendant, **l'équipe HELP ! de l'Urssaf oriente la demande** vers les organismes partenaires qui disposent chacun d'une équipe dédiée. Chaque organisme étudie la situation de l'assuré selon son domaine de compétence et lui apporte **une réponse personnalisée** :

- ↳ **pour le Recouvrement** : la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, l'éligibilité à l'action sociale pour les actifs,
- ↳ **pour la branche Maladie** : un accompagnement aux soins, aux droits, au maintien dans l'emploi,
- ↳ **pour la branche Famille** : l'attribution de minimas sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale,
- ↳ **pour le Service social de la Carsat** : l'intervention de travailleurs sociaux en lien avec les autres organismes du régime général.

l'offre HELP !

La détection des situations fragiles c'est :

↳ **des alertes** relayées par les services administratifs, les Front Office physique et téléphonique pour les situations les plus vulnérables.

↳ **une démarche proactive**, les travailleurs indépendants ne font pas forcément la démarche de signaler leurs difficultés. Cette démarche proactive s'appuie sur des actions de profilage tel que les critères d'activité, incident de paiement, et ou montant de dette globale.

**Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État*

HELP!

HELP! en 4 points

- **détecter** de manière anticipée des fragilités, notamment à partir des situations de défaut de paiement tout comme d'alertes des accueils physiques et téléphoniques ;
- **accompagner** efficacement et avec réactivité grâce à la mise en place d'une synergie permettant une réponse globale des acteurs de la Sécurité sociale ;
- **traiter** les situations individuelles en activant de manière accélérée des dispositifs adaptés (Complémentaire Santé Solidaire, RSA, interventions de travailleurs sociaux, délais de paiement) grâce à la circularisation des informations entre nos services ;
- **verser** le cas échéant des prestations extra-légales par la soumission de dossiers complets au Conseil de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI).

Utilisez HELP !
pour signaler une situation
difficile

Remplissez le formulaire de demande d'aide en cliquant sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/help-aide-aux-entreprises-en-difficultes-cvl>, ou utilisez le flash code ci-dessous pour accéder directement au questionnaire en ligne.

